



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 23367

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'engorgement dont sont victimes certains centres d'examen du permis de conduire. Ce phénomène s'explique notamment par un nombre toujours plus important de candidats conduisant à un allongement permanent des délais, que ce soit entre chaque leçon ou entre la fin de l'apprentissage et le passage de l'examen. Aussi aimerait-il être tenu informé des éventuelles mesures que le Gouvernement entend prendre afin de résoudre ce problème, tout autant préjudiciable à la préparation des candidats qu'à l'activité des agences d'auto-école.

Texte de la réponse

Concernant l'effectif global du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, il convient de rappeler que 230 postes supplémentaires ont déjà été créés entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire, après les 30 postes créés en 2000. Depuis trois ans, l'effectif de ce corps a enregistré un accroissement de 26 %. Conformément à la décision prise par le Comité interministériel de sécurité routière du 18 décembre 2002, 100 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire vont être créés en 2004, afin de permettre un accès plus rapide à l'obtention du permis de conduire et de répondre aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Enfin, l'affectation, au 1er novembre 2003, de deux inspecteurs stagiaires dans les Ardennes, va permettre un meilleur fonctionnement du système formation/examen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23367

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6161

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2055